

Policy-making and administrative discretion: The case of immigration in Canada

Geneviève Bouchard and Barbara Wake Carroll

Sommaire:

Les décisions se rapportant à des domaines de politiques complexes et prêtant à controverse sont souvent laissées aux mains des fonctionnaires. Ainsi, les fonctionnaires usent de leur pouvoir discrétionnaire pour prendre des décisions qui auront vraisemblablement des conséquences importantes pour la société. C'est précisément le cas de l'immigration. Se fondant partiellement sur des entrevues effectuées par des agents d'immigration canadiens et québécois, les auteurs remarquent que dans le processus de sélection des nouveaux arrivants, le jugement de ces agents est un facteur important. Les auteurs reconnaissent également que la discrétion peut prendre différentes formes : la discrétion procédurale, la discrétion relative à la grille de sélection, et la discrétion en matière de décision définitive. La présente étude de cas permet de mieux comprendre à la fois le recours au jugement dans le processus décisionnel et le rôle des fonctionnaires de la base dans le processus de mise en œuvre des politiques.

Abstract:

Decisions in complex and controversial policy areas are often left to civil servants. As a result, civil servants use their discretionary power to make decisions that will likely have important consequences for society. This is the case with immigration. Partially based on interviews conducted with Canadian and Quebecois immigration agents, the authors note that the use of the judgment of civil servants is an important factor in the selection process of newcomers. The authors recognize also that discretion can take different forms: procedural discretion, selection grid discretion, and final decision discretion. This case study enables a better understanding of both the use of judgment in the decision-making process and the role of street-level civil servants in the policy implementation process.

Geneviève Bouchard & Barbara Wake Carroll, "Policy-making and administrative discretion: The case of immigration in Canada," *Canadian Public Administration / Administration publique du Canada*, volume 45, no. 2 (summer / été 2002), pp. 239-257.